

Orders of the Day

Wednesday, 26th September, 1990

No. 1.

19th June, 1990—Resuming the debate on the motion of the Honourable Senator Doody, seconded by the Honourable Senator Phillips:

That the Senate do not insist on its amendments to the Bill C-28, An Act to amend the Income Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, the Old Age Security Act, the Public Utilities Income Tax Transfer Act, the War Veterans Allowance Act and a related Act, to which the House of Commons have disagreed; and

That a Message be sent to the House of Commons to inform that House accordingly.—(*Honourable Senator Frith*).

No. 2.

10th May, 1990—Resuming the debate on the motion of the Honourable Senator Doody, seconded by the Honourable Senator Tremblay:

That the Senate concur in the amendments made by the House of Commons to its amendments 4(c) and (d) and 8 to Bill C-21, An Act to amend the Unemployment Insurance Act and the Employment and Immigration Department and Commission Act;

That the Senate do not insist on its amendments (2(a), (b) and (c), 3(a) and (b), 5(a), 6, 7 and 9, to which the Commons have disagreed; and

That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House accordingly,

And on the motion in amendment of the Honourable Senator MacEachen, P.C., seconded by the Honourable Senator Frith, that, all the words after the word "That" be struck out and replaced by the following:

Whereas

On March 20, 1990, the Senate informed the House of Commons by message that it insisted upon its amendments to Bill C-21;

And Whereas

Beauchesne, 5th edition, citation 814, p. 241, provides that in such circumstances, where the Senate insists upon their amendments, "the House (of Commons) either accepts the amendments or adopts a motion requesting a conference to which each House appoints Members";

Ordre du jour

Le mercredi 26 septembre 1990

N° 1.

19 juin 1990—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Doody, appuyé par l'honorable sénateur Phillips,

Que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements au Projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe, auxquels les Communes n'ont pas acquiescé; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.—(*L'honorable sénateur Frith*).

N° 2.

10 mai 1990—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Doody, appuyé par l'honorable sénateur Tremblay,

Que le Sénat agrée les amendements apportés par la Chambre des communes à ses amendements 4c) et d) et 8 au Projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration;

Que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements 2a), b) et c), 3a) et b), 5a), 6, 7 et 9, auxquels les Communes n'ont pas acquiescé; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer,

Et sur la motion en amendement de l'honorable sénateur MacEachen, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Frith, que tous les mots suivant le mot «Que» soient supprimés et remplacés par ce qui suit:

Attendu que

Le 20 mars 1990, le Sénat a informé la Chambre des communes qu'il tenait aux amendements qu'il a proposés au projet de loi C-21;

Et attendu que

Dans la cinquième édition de Beauchesne, commentaire n° 814, p. 248, on prévoit que, dans ces circonstances, si les sénateurs insistent sur leurs amendements, «la Chambre (des communes), ou bien accepte les amendements, ou bien